

**L'emprunteur s'engage à :**

➤ **L'élaboration du projet artistique et culturel**

- Remplir la **fiche projet**, en mettant le plus d'indications possibles notamment sur les conditions de présentation (vitrine, lumière...), afin de faire valider par le FRAC le lieu le plus adapté pour la présentation des éditions d'artistes. Les photos sont les bienvenues
- Votre demande de prêt sera étudiée en comité de prêt (**attention demande de prêt à faire 3 mois avant le début de l'exposition**)

➤ **Conditions logistiques**

**Une fois le prêt validé :**

- Compléter, signer et retourner les feuilles de prêt et la convention qui auront été transmises par le FRAC
- Fixer et respecter très précisément les dates d'enlèvement et de retour des éditions d'artistes avec les documentalistes du FRAC selon un calendrier validé conjointement
- Identifier la personne qui effectuera le transport aller et retour, ainsi que l'accrochage et le décrochage
- Prendre en charge le transport des éditions d'artistes aller-retour et leur assurance clou à clou
- Respecter le colisage aller (identique pour le retour)
- Avant l'enlèvement des œuvres, fournir au FRAC l'attestation d'assurance clou à clou transmise par la compagnie d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile, incendie, vol, vandalisme, inondation et autres pertes, détériorations et destructions des œuvres concernées. Les éditions doivent être assurées individuellement (excepté pour les coffrets). Les valeurs d'assurance vous seront fournies.  
Assurance « clou à clou » : induit cette notion d'aller-retour inhérente au mouvement d'une œuvre, en rappelant d'une manière imagée qu'on la décroche d'un endroit pour la raccrocher dans un autre, même si celle-ci est conditionnée en caisse et non exposée
- Mettre en œuvre toute la logistique nécessaire à la bonne présentation des éditions d'artistes (aménagement du lieu, matériels, équipe technique pour accrochage et décrochage, circulation, signalétique...) (cf. document « Conseils pour un accrochage d'éditions d'artistes réussi »)
- Assurer les bonnes conditions de présentation des éditions d'artistes qui seront validées par le FRAC et si besoin par les artistes, notamment en matière de conservation et de sécurité des œuvres
- Compléter et signer les constats d'état des éditions d'artistes lors de l'arrivée et du départ des éditions d'artistes (documents transmis par le FRAC lors du transport)

- Tenir immédiatement informé les documentalistes du FRAC des éventuels problèmes qui pourraient apparaître durant le prêt
- Informer le FRAC de tout changement de lieu d'accrochage et demander une autorisation spécifique en cas de transfert des éditions d'artistes dans un autre lieu

### ➤ **Communication**

- Soumettre à la validation du FRAC tout document édité dans le cadre du projet ;  
Par exemple : carton d'invitation du vernissage, affiche, livret d'exposition, cartels, communiqué destiné au public, à la presse
- Envoi par mail du contenu et de la présentation aux documentalistes du FRAC
- Selon les besoins, demander aux documentalistes du FRAC les visuels des éditions d'artistes et respecter les mentions obligatoires qui seront alors données, ainsi que l'acquittement des droits auprès de l'ADAGP
- Pour l'ensemble des documents de communication, veillez à préciser « en partenariat avec le FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur » ainsi que la mention « Fonds Livres, éditions et multiples d'artistes du FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur »
- Si vernissage ou finissage, réaliser le carton d'invitation à partir du gabarit transmis par le FRAC respectant le protocole Etat/Région.

### **Vos contacts**

- Elsa Pouilly, documentaliste / iconographe  
elsa.pouilly@fracpaca.org  
04 91 90 28 98
- Chiara Labianca, documentaliste (en remplacement du congé maternité de Virginie Clément)  
chiara.labianca@fracpaca.org  
04 91 90 30 83

**Je soussigné ..... déclare avoir pris connaissance des conditions de prêt du FRAC et m'engage à les respecter.**

Fait à Marseille le

En 2 exemplaires (l'un vous est destiné, l'autre est à nous retourner signer)

Signature du prêteur

Signature de l'Emprunteur

**FRAC** Provence  
Fonds Régional d'Art Contemporain  
**Alpes Côte d'Azur**

20, bd de Dunkerque t +33 (0)4 91 91 27 55  
13002 Marseille e infos@fracpaca.org  
www.fracpaca.org

Le Fonds régional d'art contemporain est financé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le ministère de la Culture et de la communication / Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est membre de Platform, regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain et membre fondateur du réseau Marseille Expos.